

Identification d'un cas de diphtérie dans le Dunkerquois

15.9.2026 - | ARS Hauts-de-France

Un cas de diphtérie a été identifié sur une personne prise en charge au Centre hospitalier de Dunkerque. L'Agence régionale de santé des Hauts-de-France est pleinement mobilisée pour assurer une prise en charge rapide et sécurisée et la mise en œuvre des mesures de prévention nécessaires.

Vendredi 11 septembre, un cas de diphtérie a été détecté sur un patient qui avait été hospitalisé au centre hospitalier de Dunkerque. La personne a immédiatement été prise en charge au travers d'un circuit adapté ; elle est actuellement toujours hospitalisée au centre hospitalier universitaire de Lille et bénéficie d'un traitement adapté. L'Agence régionale de Santé (ARS) a mis en place les actions nécessaires afin d'interrompre toute transmission de la maladie au sein des personnes ayant pris en charge ce patient.

Les analyses réalisées ont montré que la bactérie identifiée, *Corynebacterium diphtheriae*, est porteuse du gène permettant la production de la toxine diphtérique. Cette toxine peut être responsable de complications graves, notamment cardiaques ou neurologiques. Cette identification permet d'adapter précisément le traitement du patient et les mesures de prévention autour de ses contacts.

À ce titre, les personnels soignants de l'hôpital et les sapeurs-pompiers qui ont été en contact à risque avec le patient ont été identifiés et pris en charge en recevant un traitement antibiotique préventif. Leur suivi est assuré par leurs services de santé au travail, qui veillent notamment à vérifier leur statut vaccinal et organiser, si nécessaire, sa mise à jour.

L'ARS poursuit ses investigations afin d'identifier et de prendre en charge l'ensemble des personnes ayant pu avoir un contact à risque avec le patient. Le patient a notamment pu séjourner parmi les campements de personnes récemment arrivées sur le territoire français situés sur le littoral. L'ARS travaille donc avec les associations afin d'identifier les mesures de prévention nécessaires.

Toute évolution de la situation fera l'objet d'une communication dédiée.

Qu'est-ce que la diphtérie ?

La diphtérie est une maladie bactérienne devenue rare en France grâce à la vaccination qui est obligatoire chez le nourrisson et qui fait l'objet de plusieurs rappels au cours de la vie. La maladie se transmet principalement lors de contacts rapprochés avec une personne infectée, notamment par l'inhalation de gouttelettes respiratoires. Elle peut également se propager par contact avec des plaies cutanées et plus rarement par des contacts avec des objets contaminés. La période d'incubation varie de 2 à 5 jours et la maladie se manifeste le plus souvent par des maux de gorge, de la fièvre et un gonflement du cou. Certaines souches de la bactérie peuvent produire une toxine susceptible d'entraîner des complications graves chez les personnes non ou insuffisamment vaccinées.

La vaccination constitue le moyen le plus efficace de se protéger contre les formes de la

maladie liées à la toxine diphtérique. Les personnes vaccinées et à jour de leur vaccination sont protégées contre les effets de la maladie.

La diphtérie se traite par antibiotiques et, lorsque la situation le nécessite, par l'administration d'une antitoxine diphtérique.

<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/identification-dun-cas-de-diphterie-dans-le-dunkerquois>